

## **Rapport d'évaluation du Cepii**

(demandé par lettre de mission du Président du Conseil du Cepii  
en date du 14 septembre 2015)

*Groupe d'évaluation:*

François Bourguignon, PSE, (Président)

Sandrine Duchêne, AXA

Jaime de Melo, Université de Genève

André Sapir, Université Libre de Bruxelles

*Rapporteur*

Thomas Grjebine, CEPii

Paris

Le 19 février 2016

## Sommaire

Préambule .....	1
<i>Résumé du rapport</i> .....	2
Introduction .....	4
1. L'état des lieux .....	5
a) La mission du Cepii, son positionnement administratif et sa gouvernance .....	5
b) Les moyens .....	6
c) La production .....	8
2. Les forces et faiblesses du Cepii.....	12
3. Recommandations stratégiques .....	16
a) Directions générales de recherche .....	16
b) Quelle définition et quelle organisation institutionnelle .....	19
Conclusion et recommandations .....	20
Annexes.....	22
Personnalités interrogées, externes au CEPIL .....	23
Personnes auditionnées du CEPIL.....	24
Lettre de mission de M. François Bourguignon .....	25
Statistiques des publications non-académiques par programme .....	32

## Préambule

Par lettre du 14 septembre 2015, M. Jean Lemierre, président du Conseil du Cepii a confié à M. François Bourguignon, directeur d'études à l'EHESS et chaire émérite à l'Ecole d'économie de Paris, la présidence d'une mission d'évaluation du Cepii et plus précisément : a) des travaux du Cepii sur les cinq dernières années et sur leur impact auprès de différents publics; b) de la pertinence des objectifs fixés au Cepii et sur l'adéquation des moyens dont il dispose et de son organisation à ses missions (voir la lettre de mission en annexe à ce rapport).

Cette mission d'évaluation a été portée par un groupe de quatre experts. Outre son président, il comprenait:

- Sandrine Duchêne, ex-économiste en chef de la Direction Générale du Trésor et actuellement directrice des affaires publiques chez AXA,
- Jaime de Melo, Professeur à l'Université de Genève
- André Sapir, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

Tous les membres du groupe étaient familiers des activités du Cepii, comme utilisateur de ses travaux, membre du comité scientifique ou comme co-auteur de certaines études.

Thomas Grjebine, économiste du Cepii, a officié comme rapporteur du groupe.

Le groupe d'experts a procédé à l'audition d'un certain nombre de personnalités utilisatrices des services du Cepii, des dirigeants d'institutions similaires, des universitaires, les anciens directeurs, l'équipe de direction en place et plusieurs membres du personnel (voir la liste d'entretiens en annexe). Il s'est reposé par ailleurs sur un ensemble de documents: les rapports annuels d'activité, les programmes de travail, les rapports annuels de son Comité scientifique et, plus largement, ses diverses publications disponibles en ligne.

Le groupe s'est réuni à quatre reprises pour échanger sur les réponses à apporter aux questions posées dans la lettre de mission. Le rapport qui suit et ses annexes sont le résultat de cette réflexion commune, au demeurant consensuelle.

## ***Résumé du rapport***

Ce rapport évalue les travaux du Cepii au cours des cinq dernières années et leur impact auprès de différents publics en commençant par un état des lieux. Depuis 2003, l'effectif salarié du Cepii est passé de 45 à 35 en 2016 (10 pour l'administration du Centre et 25 pour la recherche), non compris 14 conseillers scientifiques (universitaires collaborant au titre de vacataires). Le budget a légèrement baissé en termes réels au cours des 10 dernières années, et une évolution s'est effectuée vers les conseillers scientifiques. Un taux de rotation élevé (de 25% sur les 3 dernières années) a été attribué au manque de véritable carrière au Cepii (perspectives d'avancement salarial modeste par rapport aux professeurs d'Université et à ceux assimilés dans les grands centres de recherche).

Le Cepii a quatre programmes scientifiques : « analyse du commerce international » et « politiques commerciales » qui concernent le commerce international ; « macroéconomie et finance internationale » ; et « économies émergentes et migrations internationales ». Le Cepii produit et entretient des bases de données sur le commerce et sur les entreprises. La production de documents de travail et de publications dans les revues scientifiques est un peu supérieure aux normes internationales (voir tableau 1). Le Cepii occupe des rangs très honorables sur un site bibliométrique reconnu. L'examen de ces classements et des institutions qui se trouvent un peu avant le Cepii laisse cependant penser qu'il existe une marge d'amélioration. La visibilité du Cepii a beaucoup augmenté ces dernières années, le nombre de citations dans la presse ayant doublé en quatre ans.

Forces et faiblesses du Cepii. Les opinions des personnalités consultées sont unanimes : la force principale du Centre réside clairement dans le domaine du commerce international où il est reconnu dans les milieux académiques et de prises de décision. Le bilan est plus mitigé pour les deux autres programmes. Le programme « Macroéconomie et finance internationale » opère dans des domaines où la concurrence en France et à l'étranger est plus rude. Les champs d'analyse sont aussi plus nombreux et complexes dans un monde globalisé. Pour les personnalités auditionnées, le programme est trop divers. Dans le programme "économies émergentes et migrations internationales", le Cepii a une certaine expertise sur quelques-uns des "grands émergents" à travers des travaux ponctuels, mais qui ne couvrent pas l'ensemble des aspects par lesquels ces économies pèsent sur l'économie mondiale. Quant au volet migrations internationales où la concurrence internationale est rude, on voit bien pourquoi le Cepii se doit, de par sa mission, de développer des travaux dans ce domaine, les flux migratoires en provenance du monde en développement ne pouvant devenir que plus aigu dans le futur. Mais là aussi, l'impression dominante à la lecture des projets de recherche et documents de travail est l'éparpillement.

Recommandations. Du côté des programmes de recherche, le groupe travaillant sur le commerce pourrait encore s'améliorer en élargissant ses collaborations avec les meilleurs experts dans le domaine. Pour le programme « Macroéconomie internationales », la construction ou l'adaptation de bases de données —comme par exemple les flux bilatéraux d'investissement —pourrait aboutir à des synergies avec le programme commerce. Il serait également envisageable de développer des modèles macroéconomiques de moyen terme centrés par exemple sur les taux de change réels, créant ainsi un

lien avec les modèles multi-régions de commerce. Le programme « émergents et migrations internationales » pourrait alors se greffer à cette perspective de macroéconomie de moyen terme en y élaborant les migrations internationales.

Quant à l'organisation institutionnelle du Cepii, le mélange de centre de recherche académique, de Think Tank et de service d'études à destination de l'Etat et du public, correspond bien au mandat qui lui a été confié. Le groupe d'évaluation a également constaté le manque d'attractivité de la carrière des chercheurs permanents, c'est-à-dire l'absence de profil de progression salariale pour les CDisés après 6 ans de présence au Cepii.

Le Cepii a été créé en 1978 pour remédier à la faiblesse de l'économie internationale en France. Près de 40 ans plus tard, on peut conclure que le pari est réussi. La France est dotée d'un centre d'études qui suit et analyse attentivement l'évolution de l'économie internationale. Pour ce groupe d'évaluation, le Cepii doit être non seulement maintenu mais, dans la mesure du possible, renforcé.

Un recentrage des programmes "macroéconomie", "émergents" et "migration" autour de la macro-économie mondiale réelle sur le moyen-long-terme, de façon à maximiser les externalités au sein de ces programmes, éventuellement fusionnés, mais aussi avec les programmes de commerce, paraît souhaitable. Si le mode de fonctionnement du Cepii avec collaboration entre jeunes chercheurs permanents et conseillers scientifiques universitaires, a fait ses preuves, il sera difficile au Cepii de maintenir son activité, et de la développer dans les directions mentionnées plus haut, sous la contrainte d'une diminution de son volume d'emploi.

Enfin, dans sa mission d'information, un accent particulier doit être mis sur une communication ciblée et pédagogique vis-à-vis de la presse spécialisée. A un autre niveau, les synergies avec France Stratégie dans les opérations de communication et d'information pourraient être approfondies, tout en respectant l'autonomie du Cepii.

## Introduction

Il convient d'emblée de souligner que la réflexion du comité, ou groupe d'évaluation du Cepii s'est principalement concentrée sur la fonction et le positionnement intellectuel et institutionnel de ce dernier, dans les diverses dimensions de son activité : information à destination du gouvernement, des administrations et du public en général , participation au débat sur les politiques publiques à implication internationale en France, en Europe et dans le monde, animation et gestion de bases de données et de modèles économiques "globaux", recherche académique. La qualité scientifique de sa production est régulièrement examinée par un Comité scientifique de haut niveau aux avis duquel le groupe d'évaluation n'a pas eu de difficulté à se rallier.

Les membres du groupe avaient eux-mêmes une bonne connaissance de l'activité du Cepii sans toutefois y être impliqués autrement que de façon marginale. Leur réflexion s'est appuyée d'une part sur de nombreux entretiens avec les utilisateurs de la production du Cepii, ses "concurrents" éventuels et son personnel, et d'autre part sur l'information disponible sur son site internet (rapports annuels d'activité, documents de travail, "lettres mensuelles", "policy brief" et blog).

A partir de ces informations, le groupe a tenté de dégager ce qui lui semblait les forces et les faiblesses actuelles du Cepii ainsi qu'un certain nombre de pistes à suivre pour améliorer sa contribution à la connaissance du fonctionnement de l'économie internationale, son suivi et la mise à disposition de ce savoir auprès des décideurs français, européens et internationaux comme de l'opinion publique en général. Certaines sont de nature assez pragmatique, comme c'est le cas du positionnement administratif du Cepii, sa gouvernance ou la carrière de ses chercheurs. D'autres relèvent plus de la dimension intellectuelle de son activité (choix des thèmes de travail). Il se trouve que ces dernières conditionnent largement les premières, d'où l'importance que leur accorde ce rapport.

L'argument procède en trois temps. Le rapport décrit d'abord l'état des lieux: qu'est le Cepii, sa mission, son organisation, sa production ? Il s'attache ensuite à dégager ce qui semble au groupe d'évaluation et à nombre de leurs interlocuteurs ses forces et faiblesses absolues et relatives, étant donné le contexte dans lequel il opère. Il conclut par un ensemble de recommandations stratégiques qui lui paraissent le plus à même de développer l'avantage comparatif acquis par le Cepii au cours des dernières décennies, au demeurant unanimement reconnu.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Dans la sphère administrative, ne peut mieux en témoigner que cette citation du rapport de Yannick Moreau plaidant en 2012 en faveur de la création du Commissariat pour la stratégie et la prospective économique (aujourd'hui France Stratégie): "Le Cepii est un organisme de recherche en économie internationale créé en 1978 par Raymond Barre et rattaché au Commissariat général du Plan. Il se compose d'une quarantaine de personnes; il a une grande notoriété et la qualité de ses travaux est particulièrement reconnue. " Et d'ajouter une remarque qui sera reprise plus loin dans ce rapport: "Sur le plan administratif, le Cepii constitue un service du CAS (Centre d'analyse stratégique antérieur au CGSP, alias France Stratégie, *notre ajout*) mais il est très autonome."

## 1. L'état des lieux

Seront examinés tour à tour la mission du Cepii et sa gouvernance, les aspects administratifs, les moyens à sa disposition et finalement sa production en quantité et surtout en qualité relativement aux divers publics auxquels il s'adresse.

### a) La mission du Cepii, son positionnement administratif et sa gouvernance

Créé par décret en 1978 (gouvernement Barre), en même temps que l'OFCE (Office français de la conjoncture économique) et l'IRES (Institut de recherche sur l'économie sociale), la mission du Cepii se définit par un article de 3 lignes.

*Article 1. "Il est créé, auprès du premier ministre, un centre d'études prospectives et d'informations internationales qui a pour mission de rassembler des informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères".*

Près de 40 ans plus tard, on peut dire que le Cepii s'en est effectivement tenu à l'ensemble de cette mission, quoique peut-être de façon asymétrique quant aux divers thèmes cités à la fin de l'article. Par ailleurs la "proximité" du premier ministre mentionnée dans l'article est apparue essentiellement formelle. Administrativement, le Cepii est effectivement inséré dans les services du premier ministre, autrefois à travers le Commissariat au Plan, aujourd'hui à travers France Stratégie. Cependant, il ne s'est trouvé qu'exceptionnellement confronté à des demandes spécifiques, comme l'écriture de "notes", émanant de Matignon. Proche de "France Stratégie", entité elle-même directement dépendante du premier ministre, on peut imaginer que c'est principalement par ce canal que les travaux du Cepii peuvent directement influencer la prise de décision publique.

Parmi les autres services rattachés de façon identique au premier ministre figurait à l'époque le CEPREMAP, centre de recherche très similaire au Cepii par son profil académique et son statut qui a longtemps travaillé en étroite collaboration avec le Commissariat au Plan. Depuis, le Cepremap s'est détaché des services du premier ministre pour devenir une agence de valorisation et de financement de la recherche, placée sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Cepii est au contraire resté formellement sous la tutelle du premier ministre et, comme on le verra plus loin, il paraît souhaitable qu'il y demeure.

La gouvernance du Cepii consiste en un "Conseil" constitué par un président (actuellement Jean Lemierre) et dix-sept membres, dont les représentants de diverses administrations concernées par les questions économiques internationales (Trésor, Banque de France, France Stratégie, ex-DRE, INSEE, ...) et six personnalités qualifiées. Selon l'article 2 du décret de création du Cepii, le rôle de ce Conseil est essentiellement de "*fixer le programme des travaux*". Une précision importante de cet article, " (Ces

travaux)... *donnent lieu à des publications*" marquait l'importance de la diffusion dans les milieux administratifs, médiatiques et académiques des travaux du centre nouvellement créé.

Dans la pratique, les membres du Conseil semblent surtout porter à l'attention de la direction du Cepii les questions d'actualité ou celles qui risquent de le devenir dans le futur et d'entériner le programme de travail présenté par la direction, lui-même souvent inspiré par la continuité et la volonté d'utiliser au mieux l'expertise des chercheurs.

Les statuts du Cepii ne sont pas plus précis que ce qui est dit dans le décret. En particulier, aucun texte ne fixe les modalités d'attribution budgétaire, la gestion comptable - qui paraît passer aujourd'hui par France Stratégie - ou la gestion des personnels. Il s'agit pourtant de règles essentielles pour le bon fonctionnement de tout centre de recherche ou d'étude autonome. Elles mériteraient plus de clarté.

## **b) Les moyens**

Lors des entretiens, le groupe d'évaluation a pu apprendre que le budget total s'était monté en 2014 à 3,3 millions d'euros, dont 2,3 consacrés au personnel et un peu moins de 1 million de dépenses de fonctionnement (dont 0,26 de loyer budgétaire). Ce budget n'a pratiquement pas été modifié depuis une dizaine d'années. Le budget de fonctionnement aurait même légèrement diminué en nominal. Si l'on tient compte de l'inflation, en revanche, la perte en termes réels sur ce budget est de l'ordre de 23 % depuis 2005. S'agissant des frais de personnel, la perte est moindre dans la mesure où le point d'indice de la fonction publique a progressé moins vite que l'inflation. Mais, au total, la masse salariale réelle a diminué d'un peu plus de 6 % sur la même période.

Le personnel comptait en décembre 2015 35 salariés pour un total de 33,7 équivalents temps plein (ETP), dont 10,2 pour l'administration du Centre et 23,5 pour la recherche, non compris les conseillers scientifiques, qui collaborent sous le statut de vacataires. La composition du personnel est la suivante (en nombre de personnes et non pas d'ETP) :

- Direction : 4

- Personnel de soutien : 10

- Chercheurs permanents : 21

- Conseillers scientifiques : 14 (dont professeurs des universités, 10, maitres de conférence, 3, et un conseiller retraité de l'enseignement supérieur)

A ces effectifs rémunérés, s'ajoutent 18 chercheurs associés qui bénéficient à temps partiel, et parfois très partiel, des infrastructures du Cepii mais n'émergent pas à son budget, ainsi que quelques chercheurs invités et stagiaires temporaires.

Au total, 49 personnes émergeaient au Cepii en décembre 2015 en tant que salariés ou vacataires. Le Centre héberge en outre occasionnellement une vingtaine d'associés, visiteurs ou stagiaires.



Bien que le budget affecté au personnel ait peu varié, ou légèrement diminué en termes réels, l'équivalent temps plein des effectifs du Cepii a subi une contraction majeure, conséquence des consignes de réduction du nombre de postes dans le secteur public. Depuis 2003, soit sur un peu plus de dix ans, l'effectif en nombre de salariés est passé de 45 à 35. Mais comme la masse salariale réelle n'a pas baissé dans les mêmes proportions, une substitution s'est effectuée au cours du temps entre emplois administratifs, jeunes chercheurs et chercheurs seniors vacataires (les conseillers scientifiques). De fait, le nombre de conseillers scientifiques est passé de 6 en 2006 à 10 en 2010 et à 14 aujourd'hui.

Cette évolution vers une part plus importante de chercheurs seniors vacataires, le plus souvent universitaires, présente l'avantage de pouvoir compter avec une équipe de recherche plus expérimentée en moyenne. Elle a aussi des implications pour le développement à long-terme des activités du Cepii et pour son fonctionnement. Elle renforce ses orientations académiques mais elle diminue aussi l'infrastructure de recherche permanente sur laquelle peuvent se reposer les travaux poursuivis par les conseillers scientifiques.

Un autre point qui relève des conditions dans lesquelles fonctionne le Cepii concerne la gestion des carrières des chercheurs permanents. Plusieurs interlocuteurs du groupe d'évaluation ont insisté sur le fait que l'absence de véritable carrière au sein du Cepii était contre-productive dans la mesure où elle entraînait des taux de rotation élevés. Sur les trois dernières années, on a compté cinq départs d'économistes tous les ans. Rapporté au nombre de chercheurs permanents, ceci signifie un taux de rotation de 25 % et entraîne une certaine perte d'efficacité. Ces chercheurs sont remplacés, à moins de un pour un du fait de la contraction du volume d'ETP, par des plus jeunes mais un délai est nécessaire pour que ceux-ci acquièrent les connaissances et le savoir-faire dont disposaient les partants.

Les carrières au Cepii ne diffèrent pas de celles de chercheurs ou chargés d'études contractuels dans des organismes publics. La règle est que les jeunes chercheurs recrutés à la sortie de leur doctorat par le Cepii bénéficient de deux contrats CDD successifs de 3 ans, dans des conditions un peu plus favorables que les maîtres de conférence des universités ou les chargés de recherche CNRS. Au terme de ces deux CDD, ils peuvent être "CDIsés" mais avec des perspectives d'avancement salarial qui sont celles des contractuels du secteur public et, cette fois-ci inférieures à celles des professeurs d'université et assimilés dans les grands établissements de recherche. C'est la raison pour laquelle ils bifurquent souvent vers ces carrières d'enseignant et/ou de chercheur, ou même quittent la recherche, à l'approche de l'échéance de leur second contrat CDD.

On voit bien comment la réduction du quota d'ETP à budget de personnel à peu près constant et des carrières moins attirantes une fois passées les premières années conduisent progressivement le Cepii à un modèle de fonctionnement particulier. Dans ce modèle, un nombre croissant d'universitaires localisent une bonne partie de leur temps de recherche au Cepii qui leur apporte en contrepartie des facilités de recherche dont ils ne disposeraient pas ailleurs, un complément de salaire et aussi un ensemble de jeunes collaborateurs talentueux, eux-mêmes attirés au Cepii par la perspective de faire leurs premières armes dans la recherche auprès de chercheurs confirmés et réputés. Ce n'est pas un mauvais modèle, loin de là, et il a manifestement fait ses preuves dans certains domaines. Mais il importe d'être conscient de cette évolution et du fait que certaines proportions entre chercheurs juniors

et seniors sont probablement à respecter pour que le modèle reste efficace. Il peut aussi avoir des implications quant à la nature des recherches entreprises, en leur donnant un caractère plus académique dans la mesure où les ambitions des plus jeunes comme des plus expérimentés concernent principalement la publication dans les bonnes revues scientifiques internationales.

La description des moyens ne serait pas complète si on ne mentionnait pas les financements externes au Cepii, même s'ils sont d'importance marginale pour son fonctionnement permanent. Le « Club du Cepii » est une association loi de 1901 qui, moyennant une cotisation annuelle, réunit des cadres provenant d'une quarantaine d'entreprises autour d'événements relevant de son expertise. Les ressources ainsi collectées restent cependant d'importance mineure et financent en grande partie les activités du club, dîners-débat et conférences. Par ailleurs, aucun contrat d'étude n'a jamais été passé avec une entreprise. En revanche, le Cepii remporte régulièrement des appels d'offre auprès d'institutions françaises et européennes de financement de la recherche, soit seul, soit en collaboration avec le CIREM, une autre association loi de 1901 qui permet une certaine flexibilité dans la gestion de ce type de contrats. Les fonds obtenus par ce canal couvrent principalement les frais de recherche ainsi que, éventuellement, des chercheurs non permanents (un ou deux visiteurs par an).

### **c) La production**

Il y a plusieurs dimensions à la description et l'évaluation de la production du Cepii : la quantité de travaux, leur qualité, la pertinence des sujets abordés, la réception qui en est faite et leur degré de pénétration auprès des académiques, des décideurs et du public.

Le Cepii comprend quatre programmes scientifiques. Deux d'entre eux concernent le commerce international. Le programme « Analyse du commerce international » s'intéresse aux déterminants et aux conséquences des échanges internationaux de biens et de services. Il étudie la dynamique des spécialisations sectorielles des pays, les ressorts de la compétitivité et les stratégies internationales des entreprises. Ces analyses s'appuient sur des données individuelles d'entreprises et sur plusieurs bases de données, développées au Cepii et mises à la disposition du public : [CHELEM](#), [BACI](#) et [TUV](#) (Trade Unit Values). Quant au programme « Politiques commerciales », il s'intéresse à toutes les dimensions des politiques commerciales, de l'ouverture multilatérale aux accords régionaux, avec une attention particulière pour l'intégration européenne et la politique commerciale de l'Union européenne. Il s'appuie notamment sur le modèle [MIRAGE](#), sur les bases de données de protection douanière ([MAcMap](#)) et d'investissements directs internationaux ([FDIMap](#)). Le modèle comme les bases de données s'enrichissent régulièrement pour prendre en compte de nouvelles dimensions telles que le développement durable ou les échanges de services. Ils sont complétés par des travaux sur les mesures non tarifaires de protection et leur impact sur les firmes exportatrices. Les recherches menées dans le troisième programme, « Macroéconomie et finance internationales », portent sur le système monétaire international, les marchés de capitaux internationaux, la régulation bancaire et financière, les politiques macroéconomiques, les déséquilibres de balances des paiements, les questions européennes.

Enfin, le programme « Economies émergentes et migrations internationales » s'intéresse à l'insertion des économies émergentes dans le commerce mondial et la finance internationale, avec une attention

particulière pour la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique sub-saharienne. Les recherches sur les migrations internationales portent principalement sur l'impact économique des politiques et mouvements migratoires sur les pays d'origine et les pays d'accueil.

Les premières colonnes du tableau 1 donne la répartition des chercheurs permanents et à temps partiel par programme scientifique –les deux programmes de commerce international étant fusionnés. On constate une répartition à peu près égalitaire entre ce programme et les deux autres, avec une nette supériorité pour la macroéconomie internationale parmi ceux-ci.<sup>2</sup>

Sur les 4 dernières années, le Cepii a produit en moyenne 35 documents de travail par an. Sont également publiés des lettres mensuelles et des blogs sur des sujets plus d'actualité. Du point de vue de la recherche, cependant, il semble que ce soit les documents de travail qu'il faille prendre en compte. Le tableau 1 donne la répartition de ces documents de travail par programme scientifique. On constate une répartition assez proche de la distribution du nombre de chercheurs par programme.

Programme	Chercheurs (2015)	<i>dont permanents (2015)</i>	Documents de travail	Publications	<i>dont classés 1/1* (CNRS)</i>	<i>dont classés rang 2</i>	Nombre moyen de citations articles 1/1*	Nombre moyen de citations articles 2
Commerce	17	10	78	37	22	11	37.4	27
Macroéconomie	11	6	41	50	4	38	14	13.6
Emergents et migrations	7	5	21	7	2	8	7	18.7
Total	35	21	140	94	28	57	32	16.7

La production de documents de travail représente, grosso modo, 1,4 document de travail par ETP chercheur et par an. Cela semble un peu supérieur aux normes internationales, ce qui semble logique lorsque l'on prend en compte le fait que la grande majorité des chercheurs du Cepii n'ont pas d'autre fonction principale que la recherche, à la différence des universitaires. Par exemple, le Center for European Policy Research (CEPR) publie à peu près 600 "discussion papers" par an pour un ensemble de 600 chercheurs à travers l'Europe; le chiffre est à peu près le même pour l'institut allemand IZA qui a diffusé 865 documents de recherche en 2015 pour 754 membres associés dans le monde.

La qualité de la recherche est toujours extrêmement difficile à évaluer. Dans le cas du Cepii, il faut en plus tenir compte de l'entretien des bases de données et des modèles qui peuvent parfois donner lieu à des documents de travail techniques qui ne se comparent pas à des travaux de recherche proprement dits. En même temps, le fait que de tels documents figurent parfois dans le peloton de tête des

<sup>2</sup> Les chiffres qui précèdent concernent des personnes physiques et non des ETP.

téléchargements montrent le rôle majeur que le Cepii joue dans l'entretien de grands modèles et de bases de données d'utilisation internationale.<sup>3</sup>

Si l'on s'en tient aux publications académiques comme critère de qualité, ce qui est discutable mais aujourd'hui incontournable au vu de l'importance de la bibliométrie dans l'évaluation des équipes de recherche, on compte en 2014 dans la trentaine de publications du Cepii une moitié dans des revues à comité de lecture qui se rangent dans le haut des classements par facteur d'impact, disons les 100 premiers titres, et une autre quinzaine plus bas dans ces classements. Les publications dans des revues françaises et dans des ouvrages collectifs sont, de façon assez intéressante, assez rares (moins d'une dizaine). On constate au tableau 1 que 30 % des publications Cepii sur les 4 dernières années sont des publications de rang 1/1\* les deux échelons les plus élevés dans le classement utilisé par le CNRS. La très grande majorité des autres publications sont de rang 2. A l'aune de ce classement, on note par ailleurs une progression continue depuis 4 ans de la qualité des publications: 25% des publications étaient de rang 1/1\* en 2012, contre 37% en 2015; de même, 47% de rang 2 en 2012 contre 58% en 2015.

Le tableau 1 révèle également certaines disparités entre programmes scientifiques. Le taux de publication est supérieur pour la macroéconomie, mais les programmes de commerce dominant très largement s'agissant des publications dans les revues de premier rang. Le programme Migrations et pays émergents est celui qui a le moins de succès côté publications. Il faut cependant prendre ces catégorisations avec précaution dans la mesure où plusieurs publications (comme les documents de travail) peuvent relever de programmes multiples.

Il faut aussi voir que ces publications académiques ne sont pas toutes issues de documents de travail du Cepii. En fait, au cours des 4 dernières années, seules 60% des publications de rang 1/1\* ont été issues de documents de travail Cepii, les 40% restantes résultant de travaux indépendants mais étroitement liés au programme de travail des chercheurs du Cepii, souvent avec des co-auteurs extérieurs au Cepii.

Un autre fait remarquable est que, parmi les publications de rang 1/1\* les 3/4 d'entre elles ont pour auteur ou co-auteur l'un des conseillers scientifiques du Cepii, ce qui montre bien la forte impulsion académique que ceux-ci apportent à l'institution. Tout aussi notable, d'ailleurs, est que dans le dernier quart, cinq articles avaient pour co-auteur une chercheuse junior ayant quitté le Cepii en 2015 pour un poste de professeur d'université. Ceci illustre bien le rôle de tremplin que peut jouer le Cepii pour des jeunes chercheurs talentueux.

Pour en revenir au nombre total de publications, les performances du Cepii paraissent plus qu'honorables lorsque l'on tient compte du fait que ses chercheurs ont d'autres fonctions et obligations que la publication dans les revues scientifiques internationales. A titre d'illustration, pour PSE, qui apparaît en tête des institutions de recherche économique française dans le classement REPEC, le volume de publication est à peu près d'une publication par chercheur et par an, ce qui est un peu moins

---

<sup>3</sup> Les transformations importantes des bases de données ou des modèles donnent lieu à des publications de documents de travail. Le document de travail portant sur BACI a été celui dont l'abstract a été le plus consulté parmi tous les documents de travail Cepii depuis 3 ans, et le 6<sup>e</sup> document le plus téléchargé en 2015, 11<sup>e</sup> en 2014, 5<sup>e</sup> en 2013.

que le Cepii. En revanche, la qualité est plus élevée avec 40% des publications dans les revues classées 1 et 1\* par le CNRS.

S'agissant des divers types de classement proposés sur le site bibliométrique REPEC, le Cepii occupe des rangs eux aussi très honorables. Il vient à la vingtième place juste derrière Bruegel dans le classement des 190 think tanks présents dans REPEC, il est également à la 20ème place parmi toute les institutions de recherche économique françaises, et au même rang mondial s'agissant du commerce - première institution française, deux places derrière le fameux Peter Peterson Institute for International Economics à Washington. L'examen de ces classements et des institutions qui se trouvent un peu avant le Cepii laisse cependant penser qu'il existe une marge d'amélioration.

Tous ces classements sont basés principalement sur le nombre de citations des chercheurs relevant des centres de recherche. Les dernières colonnes du tableau 1 donnent une idée du nombre de citations répertoriées par REPEC qui lui permet de figurer aux rangs que l'on vient d'indiquer. S'agissant des différences entre programmes scientifiques, ces chiffres conduisent à la même impression que le classement des publications par niveau des revues. Le programme "commerce" domine les autres programmes assez nettement, qu'il s'agisse des publications dans des revues de rang 1/1\* ou de rang 2.<sup>4</sup>

La qualité des documents de travail est liée à celle des publications puisque ces dernières en sont majoritairement issues. A plus court-terme, on peut aussi l'évaluer par le nombre de téléchargements à partir du site du Cepii. Depuis 2012, on compte environ 18000 téléchargements par an de documents de travail. En moyenne, cela représente 130 téléchargements par document, mais ce chiffre est trompeur puisque les documents ne sont pas restés durant le même temps postés sur le site. En fait, selon le recensement des téléchargements effectués par REPEC, il apparaît que, en moyenne, le document le plus téléchargé annuellement l'est environ 100 fois, le 5<sup>e</sup> plus téléchargé 70 fois, le 10<sup>e</sup> 55 fois, et le 50<sup>e</sup> 22 fois (moyenne annuelle sur 4 ans). Sur ces 4 exercices, le document le plus téléchargé a été 2 fois un document du programme macroéconomie et 2 fois un document commerce. En moyenne, sur les 5 documents les plus téléchargés sur 4 ans, 45 % sont en commerce, 35 % en macroéconomie, 20 % en Migrations & Emergents. La part du commerce reste la même pour les 10 documents les plus téléchargés, mais celle de la macroéconomie augmente légèrement (43%) aux dépens de celle du programme Migrations & Emergents.<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Il faut néanmoins souligner que la variance des citations du programme macroéconomie est plus élevée que pour les autres programmes, avec plusieurs publications qui ont des performances de publication bien supérieures à la moyenne des publications "commerce" mais aussi des publications dont le nombre de citations est très faible.

<sup>5</sup> Les chiffres concernant la lecture des "abstracts" sont concordants: en moyenne, le document dont « l'abstract » est le plus lu annuellement l'est environ 263 fois, le 5<sup>e</sup> plus lu 150 fois, le 10<sup>e</sup> 108 fois, et le 50<sup>e</sup> 52 fois (moyenne annuelle sur 4 ans, Source : REPEC). Sur ces 4 exercices, le document avec « l'abstract » le plus lu a été une fois un document macro et 3 fois un document commerce. En moyenne, sur les 5 documents dont l'abstract a été le plus lu sur 4 ans, 45% sont en commerce, 35% en macro, 20% en Migrations & Emergents ; sur les 10 documents dont l'abstract est le plus, 40% sont en commerce, 43 % en macro, 12% en Migrations & Emergents.

Le Cepii publie une revue académique ouverte à l'ensemble de la profession, *International Economics*, éditée depuis janvier 2013 par Elsevier. S'adressant aux universitaires et aux économistes des grandes institutions et organisations internationales elle rencontre un succès grandissant, ainsi qu'en témoignent sa place dans la liste des revues du CNRS, la vive croissance du nombre de soumissions (170 en 2015, contre 50 en 2012) et l'internationalisation des soumissions (78% des articles provenant de l'étranger en 2015, contre 50% en moyenne sur 2008-2012). Elle devrait contribuer à une visibilité accrue du Cepii.

L'activité de communication et d'information du Cepii s'appuie sur plusieurs types de support : policy briefs, Lettre mensuelle, blogs et publication annuelle d'un ouvrage sur l'économie mondiale. La visibilité qui en résulte a beaucoup augmenté ces dernières années, si l'on en juge par les citations dans la presse qui ont plus que doublées en quatre ans, avec de façon intéressante une part plus importante de ces citations portant sur les questions macroéconomiques que sur le commerce, reflet possible d'un intérêt plus grand du public pour les débats d'actualité généralement plus orientés vers la macro. C'est aussi ce que l'on constate concernant les blogs, les plus lus d'entre eux concernant la macro et aussi les Lettres mensuelles dont plus de la moitié relèvent des questions monétaires et financières.

La publication du volume annuel "Economie mondiale" obéit à la même logique. Traitant des grandes questions internationales d'actualité, aux trois-quarts macroéconomiques, il se diffuse à raison de 4000 exemplaires par an - c'est la meilleure vente de la collection Repères aux éditions de La Découverte. La fonction "pédagogique" du Cepii peut également être mesurée par le nombre de reprises d'extraits de ses documents de travail, ses Lettres mensuelles et ses blogs dans des ouvrages scolaires ou supports pédagogiques, notamment à destinations des lycéens. De 2013 à 2015, 22 citations de ce type ont été recensées. Le site du Cepii est également beaucoup consulté par des organismes à vocation pédagogique. Ils comptent pour environ 30 % des visites du site. Il est aussi à noter que, pour favoriser la diffusion de l'ouvrage l'Economie mondiale auprès des enseignants du secondaire, un partenariat a également été noué avec le [site](#) des sciences économiques et sociales de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et l'ENS Lyon, site très fréquenté.

L'activité de diffusion des connaissances passe aussi par les conférences organisées dans le cadre du Club du Cepii (29 conférences en 2015, en très grande majorité sur des thématiques macro-économiques ou concernant les pays émergents). De façon plus académique, le Cepii joue un rôle important de mise en réseau à travers des conférences internationales de chercheurs sur ses propres thèmes de recherche.

## **2. Les forces et faiblesses du Cepii**

L'activité du Cepii dans la droite ligne de la mission qui lui a été attribuée à sa création est donc riche, variée. Elle n'est cependant pas uniforme selon ses diverses composantes, révélant ici des avantages certains, et là d'autres qui le sont moins. Nous résumons ici les opinions qu'ont exprimées les diverses personnes auditionnées par ce groupe d'évaluation quant à ce qui leur paraît être les forces et faiblesses

du Cepii (voir la liste de ces personnes en annexe). Elles sont largement en accord avec les points saillants de la section précédente sur l'activité et la production du Cepii.

La force principale du Centre réside clairement dans le domaine du commerce international, c'est à dire les deux programmes scientifiques "analyse" et "politiques". Elle s'appuie avant tout sur les bases de données qu'il a construites ou, plus exactement aménagées, augmentées et améliorées au cours du temps et dont il est souvent devenu le principal gestionnaire pour la communauté scientifique internationale. La disponibilité de grands modèles mondiaux permettant la construction de scénarios de moyen et long-terme de l'économie mondiale et l'analyse des effets de politiques nationales et internationales dans le domaine du commerce, ou, dernièrement, de l'environnement constitue un autre atout majeur. L'avantage comparatif et absolu du Cepii dans ce domaine est indiscutable. Il est pleinement reconnu dans le milieu académique international où rares sont les chercheurs à ne pas avoir utilisé ses bases de données et ses travaux. Le Cepii joue d'ailleurs un rôle central dans le GTAP (Global Trade Analysis Project), un réseau international d'économistes du commerce international qui partagent des bases de données et des modèles communs des échanges internationaux. Il est reconnu par la Commission Européenne et l'Organisation Mondiale du Commerce qui font régulièrement appel à l'expertise de ses chercheurs. Il est apprécié par les administrations économiques françaises, en particulier la direction générale du Trésor, l'INSEE ou la Banque de France dont les analyses et les réflexions en matière d'échanges avec l'Europe et le reste du monde reposent largement sur ses données et analyses.

Les opinions des personnalités consultées par le groupe d'évaluation sont à cet égard absolument unanimes. Elles soulignent en outre le grand dynamisme de ces programmes scientifiques sur le commerce international. L'articulation en cours entre données d'entreprises (issues de la Banque de France et de l'Insee) et données douanières constituent un potentiel considérable d'avancement de notre compréhension des échanges internationaux et la possibilité d'une contribution empirique majeure à ce qu'il est convenu d'appeler la "nouvelle nouvelle théorie du commerce". La présence des meilleurs chercheurs français dans ce domaine plus le soutien de certains parmi les meilleurs dans le monde à travers le Comité scientifique sont autant d'atouts pour une recherche empirique de haut niveau.

Cela étant, et si l'on revient à des critères plus strictement académiques, ces louanges ne doivent pas faire oublier que des progrès sont encore possibles. Il est vrai que la compétition pour la publication dans les meilleures revues devient chaque jour plus dure et publier prend de plus en plus de temps mais, compte tenu de sa spécialisation, le Cepii devrait pouvoir dépasser dans les classements internationaux des centres où le commerce occupe une place beaucoup moins importante. Si les publications du Cepii sont de bon niveau, elles pourraient progresser en notoriété en accédant en moyenne à des revues de meilleur niveau que ce n'est le cas à l'heure actuelle. Ce point a d'ailleurs été souligné par le Comité scientifique lors d'une réunion portant sur l'un des programmes de commerce international. La suggestion a été faite à cette occasion de hausser les ambitions académiques du Cepii en développant un programme régulier d'invitation des chercheurs les plus en pointe dans le monde – dont certains siègent, on l'a vu, au Comité scientifique –qui engageraient des collaborations de haut niveau avec les chercheurs du Cepii, quitte à y consacrer les ressources nécessaires.

Le diagnostic est plus mitigé en ce qui concerne le programme "Macroéconomie et finance internationale". L'équipe de recherche est active et publie de façon très satisfaisante, mais, on l'a vu assez rarement dans des revues de premier rang. Par ailleurs, elle opère dans des domaines où la concurrence en France et à l'étranger est plus rude car les questions traitées sont le plus souvent des questions d'actualité sur lesquelles réfléchissent de façon souvent intensive la communauté scientifique et les administrations économiques elles-mêmes. En outre, ce programme de recherche ne bénéficie pas du même avantage absolu que les programmes de commerce en termes de base de données ou de grands modèles. Les champs d'analyse sont aussi plus nombreux et variés et ils évoluent considérablement au cours du temps, au gré des cycles et des faits saillants de l'économie mondiale et des grandes économies nationales. Surtout, à l'heure de la globalisation, les questions monétaires et financières internationales ou la conjoncture des grandes économies mondiales sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes.

Dans sa mission d'éclairer le public sur l'économie monétaire internationale en général, le Cepii se voit donc dans l'obligation d'élargir sans cesse son éventail d'intérêts. A ceci s'ajoute une rotation apparemment plus fréquente du personnel de recherche, notamment parmi les animateurs de ce programme, possiblement du fait de forces centrifuges s'exerçant sur les meilleurs experts dans des domaines qui figurent le plus souvent au premier plan de l'actualité. L'actuelle directrice du programme, a été très dynamique mais son maintien dans l'équipe de direction du Cepii est incertain, le congé temporaire dont elle bénéficie actuellement auprès d'un organisme européen pouvant bien devenir permanent. A ces égards, le domaine du commerce international apparaît plus stable, se prêtant peut-être mieux à des stratégies de recherche de long-terme et à l'accumulation de données et d'expérience spécifiques.

Du point de vue de plusieurs personnalités auditionnées pour ce rapport, le portefeuille d'activités du programme macroéconomie internationale du Cepii est trop divers. Il est illusoire de vouloir couvrir l'ensemble des questions macroéconomiques internationales tout en respectant des critères rigoureux de qualité de la recherche. L'examen des programmes de travail des deux dernières années suggère que plusieurs thèmes, pour intéressants qu'ils soient dans l'absolu, ne relèvent pas nécessairement de la ligne strictement internationale du Cepii ou, en tout cas, devraient être reformulés dans cet esprit. Il n'est pas clair, par exemple, que les politiques monétaires non-conventionnelles appartiennent, en tant que telles, à son domaine d'expertise. En revanche, leurs conséquences internationales sur les taux de change ou sur les mouvements de capitaux paraissent incontournables. La même réflexion vient à l'esprit s'agissant de la "structure des systèmes financiers nationaux", l'évolution de l'"intermédiation financière" ou les "effets macroéconomiques de la titrisation" pour ne prendre que quelques exemples dans les programmes de travail récents du Cepii. La lecture de ces projets d'étude met rarement en avant de façon évidente leurs implications en matière d'économie internationale.

Le groupe d'évaluation est bien conscient que ces dernières remarques posent la question de la mission du Cepii. Doit-il observer une spécialisation stricte en économie internationale ou couvrir, dans le domaine macroéconomique, des thèmes propres aux économies nationales mais qui concernent indirectement leurs partenaires dans le reste du monde? Il lui semble aussi que la concurrence avec d'autres centres de recherche et la recherche universitaire est plus grande dans certains des champs de



la macroéconomie et qu'il est donc nécessaire de définir de façon plus restrictive l'avantage comparatif du Cepii. Par exemple, les questions monétaires et financières en France et en Europe sont déjà bien couvertes par la Banque de France ou la BCE - même si l'une des personnalités auditionnées pour ce rapport a défendu l'idée que c'était une bonne chose que le Cepii soit présent sur ces sujets, justement pour y entretenir la concurrence. Quoi qu'il en soit, des choix paraissent à effectuer et des propositions seront avancées dans la dernière partie de ce rapport.

Le programme "économies émergentes et migrations internationales" pose d'autres questions. Il est clair que l'on a besoin en France d'un lieu où trouver de l'expertise économique sur les "grands émergents" que sont la Chine, l'Inde, le Brésil, la Russie, et d'autres. Ce lieu n'existe pas à l'heure actuelle. Le Cepii est présent sur ce créneau à travers des travaux ponctuels qui dépendent souvent de l'intérêt personnel des chercheurs, au demeurant de haut niveau, mais ne couvrent pas l'ensemble des aspects par lesquels ces économies pèsent sur l'économie mondiale. On pourrait penser cependant que l'alimentation des grands exercices de perspectives de croissance mondiale avec des modèles tels que [Mage](#) doit reposer sur une connaissance et des données solides des grandes régions émergentes. Le projet d'étude intitulé "Panorama de l'insertion internationale de la Russie" dans un programme de travail récent semble aller dans ce sens. Mais il semble isolé. Les autres projets et travaux sur les émergents sont beaucoup plus focalisés. Il est vrai aussi que les perspectives de publication scientifique des chercheurs exigent souvent une telle focalisation.

S'agissant des migrations internationales, on voit bien pourquoi le Cepii se doit, de par sa mission, de développer des travaux dans ce domaine, et ceci d'autant plus que les flux migratoires en provenance du monde en développement ne peuvent devenir que plus aigus dans le futur. Mais là aussi, l'impression dominante à la lecture des projets de recherche et documents de travail est l'éparpillement. Par exemple, les travaux traitant de l'effet de l'immigration dans les pays d'accueil ou sur les finances publiques en France contribuent peu à la connaissance des mécanismes de l'économie internationale. Par ailleurs, la concurrence est assez forte de la part des académiques hors Cepii et surtout de la part d'IZA.<sup>6</sup>

A la réflexion, la faiblesse majeure du Cepii dans ces deux derniers programmes, macroéconomie d'une part, et émergents et migrations d'autre part, paraît résider dans ce risque de *papillonement* qui se dégage des observations précédentes. La faiblesse ne réside pas dans la diversité des thèmes traités mais dans l'absence apparente d'une stratégie d'accumulation de connaissances permettant une hausse continue de la pertinence et de la qualité de la recherche. Bien sûr, on attend de toute équipe de recherche une diversité de thèmes et de travaux. Mais il est souhaitable pour l'efficacité de l'équipe que cette diversité contribue en même temps à accroître le stock de connaissances de façon à aider, faciliter et nourrir des recherches ultérieures. Par rapport à un département d'économie dans un établissement universitaire, cela devrait être la fonction d'un centre comme le Cepii que de générer des externalités fortes au sein et entre ses programmes de recherche. On ne perçoit pas toujours de telles externalités en dehors des programmes traitant du commerce international. Dans son programme "macroéconomie"

---

<sup>6</sup> De ce point de vue, le recrutement très récent d'Hillel Rapoport, l'un des chercheurs français de pointe dans le domaine de la migration, est susceptible de changer les choses.

et dans son programme "émergents et migrations", le Cepii semble fonctionner aujourd'hui selon un modèle plus conjoncturel et opportuniste.

Cette alternative n'est-elle pas au cœur des orientations stratégiques du Cepii ? D'un côté une stratégie raisonnée d'accumulation de données et de connaissances permettant progressivement une meilleure compréhension des mécanismes de l'économie mondiale et une meilleure appréhension de la prospective économique mondiale à moyen et long-terme et des choix afférents de politique économique; de l'autre une réponse plus rapide aux questions les plus saillantes de l'économie internationale en un point du temps. La question doit être posée. Elle peut avoir de multiples implications en termes de fonctionnement du Cepii, de recrutements, de la carrière des chercheurs, de sa politique de communication, de son insertion institutionnelle et de son rayonnement. Il semblerait que les choix effectués jusqu'à présent se situent au milieu de cette alternative. Ce n'est pas nécessairement le plus efficace.

### **3. Recommandations stratégiques**

Au vu du diagnostic qui précède sur le fonctionnement et la production du Cepii, à quelles conclusions et recommandations stratégiques a abouti la réflexion du groupe d'évaluation ? Elles concernent deux ensembles de question qui peuvent se résumer en : a) Quelles directions générales de recherche ? b) Quelle définition et quelle organisation institutionnelle ?

#### **a) Directions générales de recherche**

Les programmes scientifiques "Analyse du commerce international" et "Politiques commerciales" sont indéniablement des succès et sont dans une large mesure responsables de la grande visibilité du Cepii dans le monde académique et celui de la politique économique en France, en Europe et au-delà. La formule sur laquelle repose ce succès, soit une équipe de recherche constituée pour partie d'universitaires expérimentés et pour partie de jeunes chercheurs permanents, organisée autour de grandes bases de données et de grands modèles qui lui sont spécifiques, n'est pas nouvelle. L'Institute for Fiscal Studies fonctionne depuis longtemps de cette façon à Londres avec le succès que l'on sait, autour de bases de données microéconomiques et de modèles de simulation des systèmes fiscaux, et en symbiose avec l'University College London. On pourrait dire la même chose du Wharton Econometric Forecasting Associates à l'Université de Pennsylvanie avant sa fusion avec de plus grand groupes de prévision économique il y a une quinzaine d'années.

S'agissant de cette partie de l'activité du Cepii, la seule question qui se pose est donc de savoir si elle peut être améliorée. La réponse semble affirmative. Même si le bilan est très positif, des progrès paraissent possibles dans la qualité des publications et l'ambition du programme de recherche. Selon les avis exprimés par le Comité scientifique, ceci semble passer par un élargissement des collaborations, notamment en direction du milieu nord-américain, et par la volonté de mieux établir la réputation des bases de données du Cepii, par exemple par la publication d'un article de "référence" dans une grande

revue, de façon à attirer la collaboration de chercheurs au meilleur niveau international. Le groupe d'évaluation estime aussi qu'il devrait être possible de convaincre certains membres du Comité scientifique, sans aucun doute parmi les meilleurs de la discipline, de venir passer quelques semaines au Cepii et d'y lancer de nouvelles recherches en collaboration étroite avec l'équipe en place.

Cela étant, le groupe d'évaluation est aussi conscient du fait que la production purement scientifique n'est pas la seule fonction du Cepii et que lui incombe aussi un rôle en matière de recommandations de politique économique en France et en Europe. La poursuite de l'excellence scientifique ne devrait diminuer en aucune façon cette fonction. Les membres du groupe ne voient cependant pas d'incompatibilité entre ces deux objectifs, bien au contraire.

Selon le diagnostic des sections précédentes, le programme "Macroéconomie internationale" est moins satisfaisant. Pour le groupe d'évaluation, l'une des raisons en est un éparpillement excessif des travaux qui ne favorise pas la création et l'exploitation des externalités propres à une équipe de recherche spécialisée.

Plusieurs pistes peuvent être envisagées. Deux sont évidentes, mais il peut y en avoir d'autres qui les prolongent ou les combinent. La première, elle-même suggérée par le Comité scientifique et apparemment déjà sujet de réflexion au sein de la direction du Cepii, consisterait à organiser l'activité autour de la construction ou l'adaptation, à des fins analytiques ou de politique économique, de bases de données de la macroéconomie internationale, selon le modèle qui a fait sa preuve en commerce international. A l'imitation du *modus operandi* des programmes de commerce international, l'objectif ne serait pas de collecter de nouvelles données, ce qui est bien sûr hors de portée du Cepii, mais d'organiser de façon pratique des bases lourdes de données pour l'instant peu exploitées, justement à cause de leur lourdeur ou leur complexité. C'est cette organisation et la capacité qu'elle peut créer d'un traitement analytique efficace qui constitueraient la valeur ajoutée du Cepii et alimenteraient en même temps un programme ambitieux de recherche. La question est évidemment celle de la nature de ces données. Si l'on considère que les échanges commerciaux et les investissements étrangers directs sont déjà couverts au Cepii, l'étape suivante pourrait concerner certains types de capitaux financiers, par exemple sur une base bilatérale et leurs conséquences pour les économies réelles. A titre d'exemple, on peut penser par exemple à la base de données sur la richesse extérieure des nations établie par Lane et Milesi-Ferretti, à partir de données de flux bilatéraux, les estimations de patrimoine bancaire extérieur par Zucman à partir de chiffres de la BRI, la distribution de la richesse mondiale de Davies et Shorrocks pour le Crédit Suisse, ou encore les fuites de capitaux de Ndikumana et associés. Il ne s'agit là que d'exemples destinés à lancer la réflexion. Ils sont probablement peu pertinents, mais les membres du groupe d'évaluation n'ont pas l'expertise pour exprimer une opinion à ce sujet. Ne conviendrait-il pas d'approfondir cette réflexion en réunissant les experts les plus qualifiés ?

La seconde piste consisterait à recentrer le programme autour de la macro-économie internationale « réelle » sur le moyen-long-terme. Le programme serait centré sur les taux de change réels, la PTF (productivité totale des facteurs) et la croissance, les marchés du travail, mais aussi les effets de rémanence des crises ou le rôle de la dette. Ceci permettrait d'arrimer plus fermement les travaux en macroéconomie aux programmes de commerce international et aux modèles de l'économie mondiale

élaborés au Cepii - du type Mage. Le champ est sans aucun doute vaste, mais, en s'éloignant des phénomènes de court terme et des questions purement monétaires ou financières, il serait nettement plus ramassé que ce n'est le cas aujourd'hui. On sait bien que la sphère réelle et la sphère monétaire et financière des économies sont étroitement liées. Mais la suggestion est ici de ne travailler sur la seconde que dans la mesure où elle éclaire la première et aide à la réflexion sur l'évolution de l'économie et des échanges mondiaux. Cela n'interdit aucunement de travailler sur des sujets tels que l'hypothèse de la stagnation séculaire et le rôle que peuvent y jouer certains aspects du secteur financier, ou même les politiques monétaires dans la mesure où elles risquent d'affecter pour une assez longue période l'investissement. Le point important est que ces recherches poursuivent un objectif clair de prospective et de compréhension des mécanismes de l'évolution réelle de l'économie mondiale, au-delà du court-terme et des événements et phénomènes qui attirent inmanquablement l'attention de l'opinion et des médias. Une autre dimension qui pourrait être considérée est celle de l'environnement et du changement climatique dont on imagine mal qu'elle ne devienne pas majeure dans les années qui viennent.

Est-ce que de telles orientations empêcheraient le Cepii de couvrir en même temps des thèmes macroéconomiques d'actualité dans l'économie internationale, activité pour laquelle on a vu que la demande était importante ? Probablement pas, s'agissant de la seconde piste. Tout au plus exigerait-elle que le focus soit sur le moyen-long terme plutôt que le court-terme, sauf dans la mesure où il peut conduire à des irréversibilités engageant l'avenir, et avec une perspective claire sur l'économie réelle.

Le programme "Economies émergentes et migrations internationales" s'articulerait lui-même parfaitement à cette seconde piste. D'une part, il est clair que les migrations internationales sont une composante fondamentale de l'évolution de l'économie mondiale, et il est probable que leur rôle ira s'amplifiant dans les décennies à venir. De ce point de vue, le groupe d'évaluation ne peut qu'approuver la volonté apparente du Cepii de renforcer sa capacité de recherche dans ce domaine. Pour ce qui est des grands pays émergents, un suivi attentif de leur évolution et de leurs perspectives est évidemment nécessaire pour toute analyse de l'évolution des échanges et des mouvements de capitaux internationaux. Le problème à résoudre est celui de l'adéquation d'un tel objectif avec les ambitions académiques des chercheurs du Cepii.

En fait, et pour aller un peu plus loin dans l'intégration des divers programmes scientifiques, la direction du Cepii pourrait envisager d'organiser une partie de sa production autour d'un objectif permanent de prospective mondiale réelle à moyen terme, les programmes de travail macro et émergents fournissant des inputs essentiels à côté de contributions spécifiques. C'est une option qui a probablement été prise en considération par les directeurs successifs du Cepii et il est possible qu'elle se soit heurtée à plusieurs obstacles qui ont conduit à l'écarter. Le groupe d'évaluation suggère cependant qu'elle soit à nouveau examinée.

Quelle que soit la direction prise, il est clair que les programmes "macroéconomie" et "économies émergentes et migrations" auront besoin d'un renfort de chercheurs seniors en pointe dans les domaines qui seront finalement retenus pour ces programmes, y compris à travers un programme ambitieux de visiteurs étrangers.

## **b) Quelle définition et quelle organisation institutionnelle**

Lors des discussions du groupe d'évaluation avec des personnalités extérieures s'est souvent posée la question de la fonction institutionnelle du Cepii : centre de recherche académique, service d'études à destination de l'Etat et du public, ou think tank ? Pour les membres du groupe d'évaluation, il n'est clairement pas un think tank anxieux de faire entendre sa voix et de prendre des positions fortes dans le débat public sur des orientations de politique économique dans le domaine international. Mais il est un think tank dans sa capacité de réflexion sur ces questions et, on l'a vu, il est plutôt bien placé dans les classements disponibles des think tanks. Il n'est pas non plus tout à fait un service d'étude de l'Etat comme peuvent l'être des divisions du Trésor, de l'INSEE ou de France Stratégie, répondant à des demandes précises et rapides de la part de celui-ci. Mais il est au service du public dans sa mission d'"informer" les administrations publiques et le public lui-même dans le domaine de l'économie internationale. Finalement, il n'est pas non plus un département d'économie spécialisé; mais c'est un centre de recherche d'excellence qui s'attache à mieux comprendre les mécanismes de l'économie internationale qui a aussi pour mission de conseiller et d'informer. En fait, c'est bien un "centre d'études", dans le sens le plus général du terme, qui combine les fonctions précédentes et satisfait ainsi pleinement à la mission fixée par ses statuts. En tant que tel, avec une rotation assez élevée des chercheurs susceptibles de diffuser plus largement sa culture, le Cepii a contribué, et contribue à replacer les questions d'économie internationale au centre des réflexions et des préoccupations en France, questions longtemps et encore périodiquement reléguées à un second plan. Le groupe d'évaluation ne voit pas de raison de modifier les choses à ce niveau.

A aussi été posée la question de son insertion institutionnelle "auprès du premier ministre". Pour certains interlocuteurs, cette appartenance au secteur public est à l'origine de contraintes auxquelles ne serait pas soumise par exemple une association loi de 1901 sous tutelle ministérielle multiple. Il est exact qu'un tel statut libèrerait le Cepii des contraintes pesant actuellement sur le volume d'ETP et les carrières des chercheurs permanents. Plus généralement, il lui assurerait une plus grande flexibilité de gestion. En même temps, ont fait valoir d'autres interlocuteurs, le risque d'amputation d'une ligne isolée dans le budget d'un ministère au moindre mot d'ordre de restriction est loin d'être nul. En dehors de cette limite sur les ETP et du poids des rigidités administratives, le risque de voir ses moyens et ressources diminuées paraît bien plus faible au sein des services du premier ministre qu'il ne serait ailleurs. Cela étant, diminuer certaines rigidités et lourdeurs qu'entraîne cette localisation administrative et la perte d'autonomie qu'elle entraîne semble absolument nécessaire. De même, la recherche de synergies éventuelles avec France Stratégie peut sans doute être encore approfondie, notamment dans le domaine de la diffusion et de la communication, tout en respectant bien entendu l'autonomie intellectuelle du Cepii.

Finalement, peut se poser la question du manque d'attractivité de la carrière des chercheurs permanents, c'est à dire l'absence d'un profil de progression salariale pour les chercheurs CDIés après 6 ans de présence. La mobilité qui en résulte est-elle vraiment un problème ? Pour les partants qui se dirigent vers l'université et que le Cepii voudrait garder, on peut penser qu'ils ou elles peuvent rester liés à l'équipe comme conseiller scientifique. La perte a lieu pour ceux qui optent pour une carrière plus rémunératrice malgré leur talent de chercheur, et notamment pour le petit nombre qui accèdent à une

carrière bien plus confortable que l'université dans d'autres organismes de recherche en France ou à l'étranger. C'est malheureusement l'alternative à laquelle sont confrontés la plupart des jeunes chercheurs en France et le problème dépasse le seul Cepii. On peut penser par ailleurs que le système en place, c'est à dire la combinaison de chercheurs universitaires seniors et de jeunes chercheurs Cepii dont certains continueront dans la recherche tandis que d'autres bifurqueront, a plutôt bien fonctionné jusqu'à présent si l'on en juge par des résultats au total plus que satisfaisants dans le cas des programmes traitant du commerce international.

## **Conclusion et recommandations**

L'économie internationale, et notamment le commerce, a longtemps été une faiblesse de la recherche économique française, qu'elle soit théorique ou empirique. La création du Cepii en 1978 tentait de remédier à cette faiblesse. Quarante ans plus tard, on peut dire que le pari est réussi. Il l'est d'autant plus que le contexte international a changé et que, dans un monde en voie de globalisation, tout pays a besoin d'un centre d'études qui suive et analyse attentivement l'évolution de l'économie internationale, qu'il s'agisse du commerce, des investissements étrangers, des migrations, des taux de change, ou des perspectives de développement des grands pays ou des grandes zones économiques mondiales. Sans aucun doute, le Cepii remplit ce rôle sur plusieurs aspects, notamment en ce qui concerne le commerce international. De ce point de vue, il ne fait aucun doute pour ce groupe d'évaluation que ce centre doit être non seulement maintenu mais, dans la mesure du possible, renforcé.

La réussite du Cepii sur le plan du commerce international fait l'unanimité, même si des progrès sont encore possibles, le plus probablement en recherchant une plus grande intégration de ses équipes avec les centres de recherche étrangers et les chercheurs les plus dynamiques au niveau mondial.

Il n'y a pas de raison a priori pour qu'il n'en soit pas de même dans d'autres domaines de l'économie internationale. En fait, la difficulté actuelle semble résider dans la diversité de ces domaines. Elle a pu conduire l'équipe du Cepii à un certain éparpillement de ses thèmes d'étude, éparpillement peu propice à exploiter les gisements d'économies d'échelle et les externalités propres à tout centre d'études spécialisé.

Une recommandation de ce groupe d'évaluation est le recentrage des programmes "macroéconomie", "émergents" et "migration" autour de la macro-économie mondiale réelle sur le moyen-long-terme, de façon à maximiser les externalités au sein de ces programmes, éventuellement fusionnés, mais aussi avec les programmes de commerce. De façon aussi à entretenir et améliorer les exercices de prospective économique mondiale, essentiels pour la réflexion stratégique et que le Cepii est l'un des rares centres français à pouvoir exécuter. Il importe aussi d'anticiper sur les questions qui risquent fort de passer au premier plan dans les années qui viennent. De ce point de vue, l'articulation entre commerce/environnement/migration/croissance est clairement cruciale. Traiter cette articulation demande peut-être de réunir d'ores et déjà les données nécessaires auprès de leurs producteurs initiaux et penser à la façon de les organiser en bases de données propices à l'analyse.

S'agissant de la définition institutionnelle du Cepii, ce groupe d'évaluation trouve le statut hybride dont il jouit entre think-tank, centre public d'études et département de recherche satisfaisant. Dans l'état actuel des choses, son rattachement aux services du premier ministre paraît plus un avantage qu'un inconvénient. Au sein de ces services, cependant, il est nécessaire qu'une plus grande flexibilité et une plus grande autonomie soient accordées au Cepii dans sa gestion administrative.

Le mode de fonctionnement du Cepii, soit la collaboration entre jeunes chercheurs permanents et conseillers universitaires de haut niveau, a fait ses preuves. Cela étant, certaines proportions sont à conserver entre ces deux ensembles et il ne faudrait pas que des contraintes administratives, comme celles pesant sur l'emploi ne conduisent à les remettre en question. Là aussi, une certaine flexibilité est nécessaire. En particulier, il sera difficile au Cepii de maintenir son activité, et de la développer dans les directions mentionnées plus haut, sous la contrainte d'une diminution de son volume d'emploi. Par ailleurs, s'assurer de la collaboration effective de chercheurs étrangers de premier plan demande les ressources adéquates.

La mission du Cepii est aussi d'informer à plusieurs niveaux dans les domaines d'expertise qui sont les siens. Il importe donc de maintenir l'équilibre entre une recherche académique d'excellence et une activité d'information efficace sur les enjeux économiques internationaux. De ce point de vue, un accent particulier doit être mis sur une communication ciblée et pédagogique vis-à-vis de la presse spécialisée. A un autre niveau, les synergies avec France Stratégie dans les opérations de communication et d'information pourraient être approfondies dans le respect de l'autonomie du Cepii.

# **Annexes**

**Liste des personnes interrogées.**

**Lettre de mission.**

**Statistiques des publications non-académiques.**



## Personnalités interrogées, externes au CEPII

**Francesco Giavazzi**, Professeur à l'Université Bocconi et au *Massachusetts Institute of Technology*,  
Président du Comité scientifique du CEPII.

**Pascal Lamy**, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de 2005 à 2013

**Eric Le Boucher**, Directeur de la rédaction d'Enjeux-Les Échos.

**Patrick Messerlin**, Professeur d'économie (émérite) à Sciences Po.

Banque centrale européenne

**Benoit Cœuré**, Membre du directoire de la Banque centrale européenne

Banque de France

**Gilbert Cette**, Adjoint au Directeur général des études et des relations internationales, Professeur  
Associé en Sciences Économiques, Université d'Aix-Marseille

Conseil d'Analyse Economique (CAE)

**Agnès Benassy-Quéré**, Présidente-déléguée du CAE, Professeur à l'Université Paris 1, Directrice du CEPII  
de 2006 à 2012.

Direction Générale du Trésor

**Michel Houdebine**, Chef économiste

**William Roos**, Sous-directeur Politiques macroéconomiques

France Stratégie

**Jean Pisani-Ferry**, Commissaire général de France Stratégie

**Selma Mahfouz**, Commissaire générale adjointe

**Vincent Aussilloux**, Directeur du département « Economie »

Insee

**Jean-Luc Tavernier**, Directeur général

**Corinne Prost**, Chef du département des études économiques

Présidence de la République

**Laurence Boone**, Conseillère spéciale pour les affaires économiques et financières multilatérales et  
européennes, Sherpa

## **Personnes auditionnées du CEPII**

### DIRECTION

**Sébastien Jean**, Directeur du CEPII

**Christophe Destais**, Directeur-adjoint, Responsable du programme Economies Emergentes et Migrations internationales

**Natacha Valla**, Directeur-adjoint, Responsable du programme Macroéconomie et finance internationales

**Frédérique Abiven**, Secrétaire Général du CEPII

**Emilie Goux**, Responsable de la communication du CEPII, Secrétaire Général du *Club du CEPII*

### ECONOMISTES

**Agnès Chevallier**, Economiste sénior, coéditrice en chef de *L'économie Mondiale* et de la *Lettre du CEPII* depuis 1998.

**Charlotte Emlinger**, Economiste, Programme Politiques Commerciales et Programme Analyse du Commerce international, Responsable des bases de données de commerce BACI, Trade Unit Values et Trade Flow Characterization.

**Urszula Szczerbowicz**, Economiste, Programme Macro-Finance.

### CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

**Michel Aglietta**, Conseiller au CEPII, Programme Macro-Finance

**Jézabel Couppey-Soubeyran**, Conseiller scientifique, Programme Macro-Finance, corédactrice en chef de *L'économie mondiale* et de *La Lettre du CEPII*, Maître de Conférences, Université Paris 1

**Matthieu Crozet**, Conseiller scientifique, Responsable du programme Analyse du Commerce International ; Professeur à l'Université Paris Sud.

**Lionel Fontagné**, Conseiller scientifique, Responsable du programme scientifique Politiques commerciales, Professeur à l'Université Paris 1, Directeur du CEPII de 2000 à 2006.

**Thierry Mayer**, Conseiller scientifique, Professeur d'économie à Sciences-Po.

**Valérie Mignon**, Conseiller scientifique, Programme Macro-Finance, corédactrice en chef de la revue *International Economics*, Professeur à l'Université Paris Ouest – Nanterre.

**Fabien Tripier**, Conseiller scientifique, Programme Macro-Finance, Professeur Université Lille1.

## Lettre de mission de M. François Bourguignon



Lundi 14 septembre 2015

Monsieur le Professeur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter de présider la mission d'évaluation du CEPII que le Conseil de ce dernier – que je préside – m'a demandé de constituer.

Le CEPII existe depuis 1978. Les missions qui lui ont été confiées dès sa création couvrent l'analyse de l'économie mondiale, des échanges internationaux et des économies étrangères.

Le Centre a évolué au fil du temps, devenant une institution qui mène des travaux de recherche sur ces questions en même temps qu'elle développe et partage une expertise dans ce domaine. Il a également mis en place des procédures de transparence et d'évaluation.

C'est ainsi que la quasi-totalité des travaux écrits du centre est accessible en ligne sur son site ([www.cepii.fr](http://www.cepii.fr)), y compris ceux qui sont réalisés dans le cadre de contrats, après un délai d'exclusivité pour le donneur d'ordre. Ces travaux mais également tous les autres produits de son activité (organisation de conférence, interventions et citations par la presse, participation à des conférences...) sont recensés dans un rapport annuel public. La partie de ce rapport relative aux études qui avaient été inscrites dans les programmes de travail antérieurs est, au préalable, approuvée par le Conseil du CEPII. Les travaux à vocation académique sont également évalués par un Comité Scientifique constitué de personnalités du monde de la recherche en économie internationale, françaises et étrangères. Le Comité Scientifique analyse chaque année un des quatre programmes qui fédèrent la recherche du centre : analyse du commerce international, politique commerciale, macroéconomie et finance internationale, économies émergentes et migrations internationales.

Le CEPII a également été concerné par des procédures administratives d'évaluation récentes, sans en être l'objet principal : en 2009 par l'Inspection Générale des Finances (rapport non communiqué), en 2012 par la Cours des Comptes (rapport non communiqué). En décembre 2012, le rapport de Mme Yannick Moreau au Premier Ministre, qui a conduit à la création du CGSP, évoquait de manière brève mais élogieuse le CEPII et suggérait son détachement et sa mise en réseau avec le CGSP, solution qui a finalement été retenue par le gouvernement.

Dans ce contexte, la mission d'évaluation à laquelle vous avez bien voulu présider aura une vocation essentiellement stratégique :

1. Elle portera une appréciation générale sur les travaux du CEPII sur les cinq dernières années et sur leur impact auprès de différents publics ;
2. Elle se prononcera sur la pertinence des objectifs fixés au CEPII et sur l'adéquation des moyens dont il dispose et de son organisation à ces missions. Elle fera, le cas échéant, des propositions dans ce domaine.

.../...

Les collaborateurs du CEPII seront bien entendu à votre entière disposition pour vous transmettre toutes les informations nécessaires mais aussi pour faciliter l'organisation matérielle et technique du travail de la mission, en particulier les auditions.

J'apprécierais que la version définitive de votre rapport puisse m'être remise avant le 15 janvier 2016. Elle sera également adressée aux autres membres du Conseil et examinée par ce dernier lors de sa réunion du printemps 2016, au Cabinet du Premier Ministre et, sauf opposition de ce dernier, elle sera rendue publique sur le site du CEPII, éventuellement après un certain délai.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Avec mes remerciements.*



Jean Lemierre  
Président du Conseil du Cepii

P.J. : 4 annexes.

Professeur François Bourguignon  
Paris School of Economics  
48, bld Jourdan  
75014 Paris

### **Annexe 1 - Liste des membres de la mission**

- François Bourguignon, Paris School of Economics - Président
- Sandrine Duchêne, AXA
- André Sapir, Université Libre de Bruxelles
- Jaime de Melo, Université de Genève

## **Annexe 2 - Missions, ressources et gouvernance du CEPII**

Le CEPII a été créé par le décret n°78-353 du 20 mars 1978 avec une mission très large d'analyse de l'économie mondiale, des échanges internationaux et des économies étrangères. Il a évolué au fil du temps, devenant une institution qui mène des travaux de recherche sur les questions économiques internationales, développe et partage une expertise dans ce domaine.

Ses travaux académiques d'économie internationale appliquée sont publiés sur son site sous forme de documents de travail et soumis ensuite à des revues scientifiques. Lui-même produit la revue, *International Economics*, qui publie des articles scientifiques d'économie internationale appliquée d'origines variées, sans avoir vocation à être un vecteur privilégié pour la publication des travaux de l'institution. Des contrats d'études avec des institutions publiques nationales et internationales (Commission Européenne, Direction Générale du Trésor...) sont dérivés des travaux académiques et apportent au centre un complément limité de ressources.

Le CEPII participe aussi par son expertise et sa capacité à mobiliser un réseau d'économistes spécialisés au débat public sur les questions d'économie internationale, principalement au niveau national. Cette mission vise à favoriser la diffusion de l'information et des échanges à travers certaines de ses publications (L'Economie Mondiale, La lettre du CEPII, le Blog du CEPII, les Panoramas du CEPII) ou de conférences, une quarantaine par an au total, pour une part organisées dans le cadre d'une association loi 1901, le Club du CEPII, financée par la quarantaine d'entreprises qui en sont les membres. Les économistes du CEPII sont également fréquemment sollicités par la presse.

Enfin, le CEPII a récemment lancé une série de publications qui vise plus directement les débats de politique économique sur les questions internationales, *les Policy Briefs*.

Jusqu'en 2013, le CEPII était un service du Commissariat Général du Plan et des organismes qui lui ont succédé, eux-mêmes rattachés aux Services du Premier Ministre. Le décret n°2013-333 du 22 avril 2013 créant l'actuel Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) a modifié cette situation faisant du CEPII une entité distincte du Commissariat mais toujours rattachée aux Services du Premier Ministre et membre, avec d'autres organismes, du réseau coordonné par le Commissaire Général.

Il découle de son positionnement administratif que le CEPII est financé –hors quelques ressources supplémentaires que lui procurent les conventions d'études déjà mentionnées – sur le budget du programme 129 de la loi de finances « Coordination du travail gouvernemental » (action 11 « Stratégie et prospective »).

La plupart des collaborateurs permanents du CEPII sont recrutés par contrat. Depuis que ces contrats ont été limités dans le temps, les effectifs connaissent une rotation importante. Les nouvelles recrues sont de jeunes économistes, généralement qui viennent de terminer leur doctorat. Les jeunes économistes quittant le CEPII se dirigent le plus souvent vers l'enseignement supérieur, les organisations internationales ou la Banque de France.

Une des originalités du CEPII est la place qu'y occupent les Conseillers Scientifiques. Ces derniers sont des universitaires ou, dans une moindre mesure, des chercheurs qui effectuent au CEPII tout ou partie de leur activité de recherche. Le CEPII met à leur disposition des moyens (bases de données, capacités de calcul, environnement scientifique) et leur verse un complément de rémunération. La mission des conseillers scientifiques est renouvelée chaque année mais, dans la pratique, on constate une grande stabilité de l'effectif. Les « conseillers » (catégorie distincte des conseillers scientifiques) sont d'anciens collaborateurs du Centre qui continuent à être associés, à des titres divers, à ses travaux. Des collaborateurs non rémunérés, les « chercheurs associés », nommés avec approbation du président du Comité Scientifique, participent également de manière plus ponctuelle aux travaux du CEPII.

La gouvernance du CEPII est, pour un service administratif, très originale. Si le directeur du centre est nommé par le Premier Ministre, le programme de travail et le rapport d'activité sont soumis à un « Conseil », institué dès la création du centre. Ce mode de gouvernance n'a pas été affecté par la réforme d'avril 2013. Il conduit le CEPII à ne pas s'inscrire dans les circuits hiérarchiques propres aux administrations centrales.

**Annexe 3 - Décret n°78-353 du 20 mars 1978**  
**portant création d'un centre d'études prospectives et d'informations**  
**internationales (version consolidée au 08 janvier 2015)**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre délégué à l'économie et aux finances,

Décète :

**Article 1**

Il est créé auprès du Premier ministre un centre d'études prospectives et d'informations internationales qui a pour mission de rassembler des informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères.

**Article 2**

Le conseil du centre d'études prospectives et d'informations internationales fixe le programme des travaux. Ceux-ci donnent lieu à des publications.

Le Premier ministre peut demander au centre toute étude particulière.

Le centre d'études prospectives et d'informations internationales peut, en outre, effectuer des travaux qui lui seraient commandés par les entreprises, les organisations syndicales et professionnelles et les organismes de recherche.

**Article 3**

Le conseil du centre comprend un président et dix-sept membres.

Sont membres de droit du conseil :

- le Commissaire général à la stratégie et à la prospective ;
- le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale ;
- le directeur général du Trésor ;
- le sous-gouverneur de la Banque de France ;
- le directeur général des entreprises ;
- le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats ;
- le directeur de la prospective au ministère chargé des affaires étrangères ;
- le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;
- le directeur général d'UBIFRANCE ;
- le directeur général des politiques agricole, alimentaire et des territoires ;
- le directeur de l'Institut français des relations internationales.

Le conseil comprend également six personnalités choisies en raison de leur compétence et de leur expérience dans le domaine d'activité du centre.

Les membres de droit peuvent être représentés par des personnes nommément désignées à cet effet par eux avec l'accord du président du conseil du centre.

Le président et les personnalités choisies en raison de leur compétence et de leur expérience sont nommés par décret du Premier ministre pour quatre ans.

**Article 4**

Le directeur est responsable de l'exécution des tâches qui incombent au centre. Il propose au conseil le programme des travaux.

Il peut faire appel à des collaborateurs extérieurs ou à des experts.

#### **Article 5**

Le centre d'études prospectives et d'informations internationales peut demander une étude ou leur collaboration aux administrations, aux entreprises publiques, aux différentes organisations syndicales, professionnelles ou sociales ainsi qu'aux organismes d'études internationaux.

Les administrations sont tenues de lui communiquer les éléments d'informations dont elles disposent et qui apparaissent nécessaires au centre pour la poursuite de ses travaux, sous réserve de l'application des dispositions législatives imposant une obligation de secret.

Le président, les membres du conseil et les collaborateurs du centre sont tenus au secret sur les faits et informations de tous ordres dont ils sont appelés à connaître dans l'accomplissement de leur mission.

#### **Article 6 (abrogé)**

#### **Article 7**

Le ministre délégué à l'économie et aux finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 1978.

RAYMOND BARRE.

Par le Premier ministre :

Le ministre délégué à l'économie et aux finances,

ROBERT BOULIN.



**Annexe 4 - Extraits du décret n° 2013-333 du 22 avril 2013  
portant création du Commissariat général à la stratégie et à la prospective**

**Article 3**

I. - Le commissariat général travaille en réseau avec les organismes suivants :

- le Conseil d'analyse économique ;
- le Conseil d'orientation des retraites ;
- le Conseil d'orientation pour l'emploi ;
- le Haut Conseil de la famille ;
- le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie ;
- le Haut Conseil du financement de la protection sociale ;
- le Conseil national de l'industrie ;
- le Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

II. - Le commissaire général coordonne les travaux des organismes membres du réseau. A cet effet, il réunit leurs présidents, président délégué, vice-président ou directeur. Le commissaire général adjoint réunit, en tant que de besoin, les secrétaires généraux de ces organismes.

Le commissaire général est consulté sur les projets de textes modifiant les missions, le fonctionnement ou l'organisation des organismes membres du réseau. Il est informé avant leur adoption des projets de programmes de travail des organismes membres du réseau et des projets de lettres de mission qui leur sont destinées.

**Article 10**

III. - A l'article 1er du décret du 20 mars 1978 susvisé, les mots : « auprès du commissariat général du Plan » sont remplacés par les mots : « auprès du Premier ministre ».

Fait le 22 avril 2013.

François Hollande

Par le Président de la République :

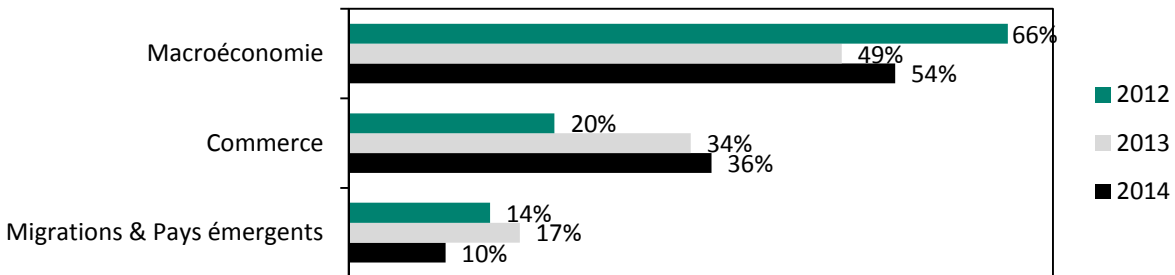
Le Premier ministre,

Jean-Marc Ayrault

## Statistiques des publications non-académiques par programme

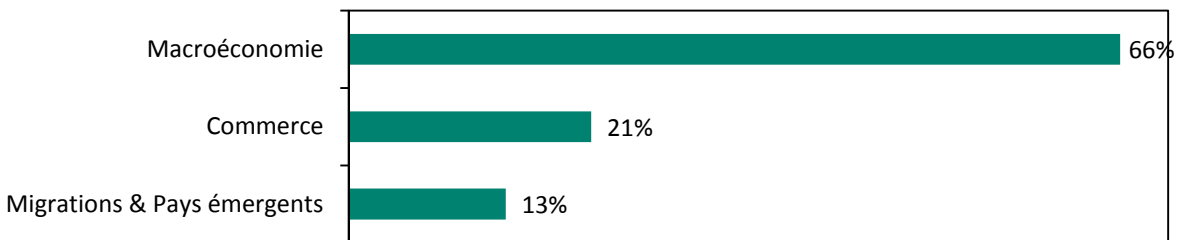
La visibilité-presse du CEPII a beaucoup augmenté ces dernières années –on est passé de 811 citations-presse en 2011 à 1785 en 2014, soit une augmentation de 120%. Sur la période 2012-2014, 56 % des citations-presse concernent le champ de la Macroéconomie, 30 % le Commerce, 14 % les Migrations & Pays émergents (Figure 1).

**Figure 1: Citations dans la presse**



Concernant le *Blog du CEPII*, depuis 2012, 66 % des billets traitent de sujets liés à la Macroéconomie, 21 % du Commerce, 13 % des Migrations & Pays émergents (Figure 2, 2012-2015). Sur la même période, quand on regarde annuellement les 5 blogs avec le plus de vues, 70 % concernent la Macroéconomie, 25 % les Migrations & Pays émergents et 5 % le Commerce.

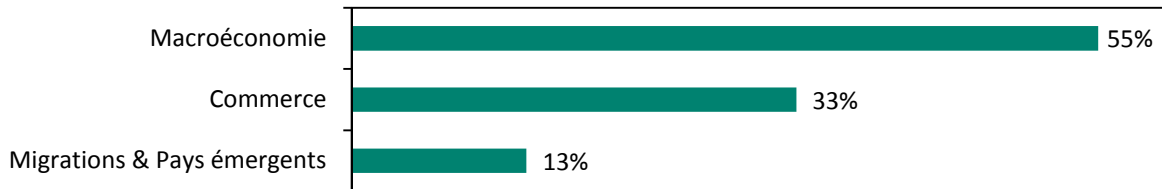
**Figure 2: Blog du CEPII**



Concernant la *Lettre du CEPII*, on compte environ 14 000 téléchargements par an depuis 2012. Sur la période, 55 % des *Lettres* traitent de sujets liés à la Macroéconomie, 33 % au Commerce, 13 % aux Migrations & Pays émergents (Figure 3, période 2012-2015). Concernant les téléchargements sur ces 4 dernières années, sur les 5 *Lettres* les plus téléchargées, 55 % sont en Macroéconomie, 25 % en

Commerce, 20 % en Migrations & Pays émergents ; concernant les 5 *Lettres* dont « l'abstract » est le plus lu, 65 % sont en Macroéconomie, 20 % en Commerce, 15 % en Migrations & Pays émergents (Source : REPEC).

**Figure 3 : Lettre du CEPII**



Concernant l'ouvrage *L'économie mondiale*, sur les 4 dernières éditions de l'ouvrage, 72% des chapitres concernent la Macroéconomie, 14% le Commerce, 14% les Migrations & Pays émergents (Figure 4).

**Figure 4 : L'économie mondiale**

